



Droit de visite et d hébergement

Par **fanette83160**, le **26/07/2009** à **12:18**

Bonjour,

je suis passé devant le jaf d avignon le 28 mai 2009 .afin de pouvoir exercer mon droit de visite et d hébergement celui ci devait me faire parvenir une décision provisoire avant le 26 juin or je n ai toujours rien reçu dois je tenir compte de l ancienne ordonnance qui date de 2003 malgré que le juge a dit verbalement les dates ou je pourrai exercer mes droits ???